

Traces de l'atelier "Habitats accessibles, mobiles ou réversibles"

27 et 28 janvier 2025 - Café Atmosphère, Vaour

Programme ANIMERA

Favoriser l'installation agricole et rurale en construisant des imaginaires, des lieux et des réseaux

Intention et contexte

Les associations Relier, dASA, La brèche, Pari des mutations urbaines, Halem et l'Humus organisaient un atelier de travail, d'échange et de coformation, ouvert aux élus et techniciens volontaires ou susceptibles de travailler avec les associations et les habitant·es concerné·es par l'habitat léger.

Objectifs

- Partager les enjeux autour de l'habitat léger, à la croisée de nombreux domaines : logement, social, écologie, activité, urbanisme, démocratie
- Développer les liens entre les acteurs publics et avec les associations intéressées
- Témoigner d'expériences encourageantes, avec leurs limites
- Repérer et échanger des outils et méthodes pour des installations dans de bonnes conditions
- Dégager un horizon et des pistes de travail communes.

Programme

Lundi 27 janvier

- 18h30 - Présentation du thème et discussions informelles avec les habitant·es : expériences locales, problèmes rencontrés, pistes d'évolution - *autour d'un verre et de grignotages...*

Mardi 28 janvier

- 9h30 - Accueil et interconnaissance
- 10h - Introduction par Relier
- 10h15 - Eclairage : quelle prise en compte de l'habitat léger et mobile ? Ce que dit le droit, ce qui se passe en pratique - *Intervention de l'association Halem, questions et échanges*
- 12h - Actualité : mobilisation en cours autour de la loi d'orientation agricole - *Présentation de la Fédération de l'habitat réversible*
- 12h30 - Déjeuner en commun sur place
- 14h - Témoignages croisés : descriptifs, acteurs, stade d'avancement, difficultés et satisfactions
→ des projets à l'initiative d'acteurs publics... face aux réalités de habitantes : *Billom Communauté & CD du Puy-de-Dôme, commune de Vaour...*
- 16h30 - Bilan : points d'intérêt partagés, prochaines étapes, informations diverses
- 17h - Fin de l'atelier
- *Au fil de la journée : présentation et mise à disposition d'outils et ressources documentaires -*



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.



Lundi 27 janvier soir

Accueil par le Café Atmosphère, en lien avec l'association l'Humus. Merci à eux !

27 personnes présentes :

- personnes qui souhaitent s'installer en HLR (habitat léger réversible)
- personnes qui vivent déjà en HLR et qui pourraient être expulsées
- personnes intéressées par la législation
- des élu·es
- nouvelles personnes dans la région
- personnes qui cherchent des terrains

Amorce par Agathe Paoli (Pari des Mutations urbaines) et Raphaël Jourjon (RELIER)

Tour de table : « D'où je viens, mon rapport à l'habitat léger mobile, mes attentes... »

Après le tour de table, 4 tables de discussions ont été proposées :

> Habitat léger réversible et installations paysannes

> Habitat léger mobile et logement social

> Comprendre et faire avec la législation actuelle

> Faire évoluer la réglementation... Quelle case faudrait-il ajouter au PLU pour les spécificités des HLR (habitats légers réversibles) ?

Quelques exemples et remarques :

- Hures-la-Parade en Lozère, en carte communale, a ouvert un secteur à l'urbanisation pour des HLR ;
- Barre des Cévennes : un permis en cours de validation pour une earthship dans la pente ;
- Billom Communauté : pastille PLUI qui autorise le changement de destination de certains bâtiments isolés à condition que les personnes ne demandent pas l'accès aux réseaux.
=> Attention : les STECAL vont être de moins en moins autorisés : morcellement, risque d'incendies, difficulté de la gestion des risques, trop de demandes alors qu'il faut que ça reste une exception dans la loi...

Mardi 28 janvier

18 présentes - *cf feuille émargement*

Introduction par Relier - Rappel des objectifs de la journée :

- > Partager les enjeux autour de l'habiter léger
- > Travailler ensemble entre acteurs publics, privés, associatifs...
- > Témoigner d'expériences encourageantes
- > Repérer et échanger des outils et méthodes
- > Dégager un horizon et des pistes de travail communes

Vaour
28/01/25

ATELIER HABITAT LEGER

1) PRESENTATIONS MUTUELLES

D'où je viens / Mon rapport au sujet / Mes attentes

- Philippe & Paul (Hilleville) - Mieux connaître le cadre & les possibles en HL
cadre installation agricole
- Sébastien - Q. techniques & réglementaires
- Emeline (L'Honnay) - Liens entre vie personnelle & familiale & (éco)habitat.
- Maxime (Hte Loire) - Approche concrète conception & réalisation d'HL
- Adrien (Vaour) - Parcours circassien / Q. mobilité + autoconstruction & accompagnement
- Juliette (DASA DDT Loire) - écoloque - aspect social (CCAS) + chaînon manquant.
administration entre travailleurs sociaux
- Catherine (Vaour) - Mieux comprendre difficultés / enjeux & accompagnement construction
→ Urbanisme & autorisations pour habiter mobile & vie associée
- Loïc (Fayet le Château 63) - Elu & habitant / Comment prendre part...
- Melvin (Vaour) - Elu & habitant aussi ! Projet de P.R.L.
+ difficultés des collectifs en HL (Parc Résidentiel de Loisirs)
→ comment avancer.
- Romane (DASA/R crefad Hte Loire) - Curiosité + montée en compétence pr 1er accueil & accompagnement
- Laure (Rousseyrrolles, Tarn) - élue / (s')outiller avec la commune.
+ artisanne enthuosiaque
- Agnès (Amber, Puy de Dôme) - Acc. projet Billou Co & autres projets "urbains"
Co install H.L. réversible.
Asso PMU. Pari des mobilités urbaines. interface entre habitantes & collectivités
- Mathias (Liste citoyenne Gaillec) - + association d'agriculture
Creuser thématique habitat léger & social → amies concernées.
- Guillaume (constructeur gaites) - entretien habitat
+ coord. FHR (Fédération Habitat Réversible)
- Sophie (Rural Combo, architecte) - projet avec PMU / Billou.
L'Vadouis-Forez → Montée en compétence.
- Raphaël (Relier, Arveyron) - Mise en lien initiatives / remontée des enjeux

Présentation d'HALEM - intervention de Paul Lacoste

> *Objet* : L'association d'HAbitants de Logements Ephémères ou Mobiles a été créée afin de répondre aux besoins de la population qui choisit ce mode d'habiter, quelle qu'en soit la raison. Elle réunit des habitant·es et de sympathisant·es qui participent et s'activent pour défendre les droits de ces habitants et leurs modes de vie.

> *Historique rapide* : association née dans un camping de l'Essonne...

> *Fonctionnement actuel* : permanences juridiques, groupes locaux, outils

=> voir sur le site internet : <https://www.halemfrance.org>

> Les enjeux : Logement d'intérêt général, pour des questions écologiques et sociales.

Rôle des collectivités : anticipation et prise en compte des besoins => faciliter leur expression. Or les demandes des habitants sont souvent éludées, y compris dans commissions d'enquête publiques...

> Quelques repères législatifs et réglementaires :

2 situations de base possibles :

- un document d'urbanisme défini en local : PLU, ou PLUI (ex POS)
- à défaut, le RNU - règlement national d'urbanisme - s'applique... mais parfois des prescriptions spécifiques ou interdictions par communes ou secteurs.

Principe du « parallélisme des formes »

=> délibération motivée du conseil municipal : *art 11-4 code de l'urbanisme*.

... avec le principe de « dépenses raisonnables » pour la collectivité (pour les réseaux et dessertes).

LOI ALUR 2015 : apporte des innovations et la reconnaissance de principe de l'habitat léger [mais les décrets d'application n'ont pas suivi]

- reconnaissance de l'habitat démontable comme résidence permanente
- possibilité d'autonomie des réseaux, innovation

> Enjeu de l'artificialisation :

STECAL = secteurs de taille et de capacité limitées, on parle aussi de « pastilles » en urbanisme ;

Dans les faits, il sont souvent réservés pour des projets économique et touristiques, peu pour l'habitat permanent. La création de STECAL doit être motivée :

- intérêt économique
- besoins du village
- démographie
- réversibilité
- possibilité d'autonomie (en eau potable, en électricité...)

Définition d'une « résidence démontable » : *article R 11 - 51 du code de l'urbanisme.*

- sans fondation et pouvant être autonome vis à vis des réseaux publics
- habitée plus de 8 mois par an
- « caractère facilement et rapidement démontable »

Contexte du ZAN « Zéro artificialisation nette » ne facilite pas spécialement l'installation en HLR, paradoxalement...

Loi « Egalité et citoyenneté » votée en 2017, décret d'application sont parus en 2019 : on parle de « citoyen itinérant » pour sortir «de l'approche ethnisante des « gens du voyage ».

Réactions et compléments

Maxime Craipeau - constructeur de dômes géodésique

Administrateur de dASA & activité d'accompagnement en écohabitat (stages pour apprendre à auto-construire, constructions écologiques accessibles, accompagnement gratuit pour démarches administratives. ...)

Expérience sur 12 permis d'aménager obtenus sur 3 régions (Mayenne, Haute-Loire, ...)

Echanges et accords avec plusieurs DDT.

Appui sur l'expérience des *Hameaux légers* - cf Le Plessé, St André des eaux en Bretagne..., sur des parcelles à proximité de constructions existantes. cela a marché aussi sur des terrains classés en zone A (agricole)

> Modèle de permis d'aménager à reprendre

Arguments :

Ne mentionne pas de « construction » dans les permis d'aménager qu'il demande ou accompagne. Pas d'artificialisation de sols > pas de construction.

Dans la demande CERFA, conseille donc ne pas remplir la partie grand 5 (on ne déclare pas les m2, les constructions). On déclare donc les zones à aménager.

A noter : au-delà de 2000 m2 on doit faire appel à un architecte pour un permis d'aménager.

> Travail avec l'ABF pour arriver à la définition suivante d'une fondation :

- Béton, acier = fondation

- plus de 20 cm dans le sol = fondation

=> Une habitation « posée » n'est pas considérée comme ayant des fondations.

Exemples d'aménagements qui sont admis la plupart du temps : habitats réhaussés sur pneus remplis de graviers, parpaings...

> question du délai de démontage : court mais pas vraiment défini :

Hameaux Légers considèrent que c'est démontable en moins d'un mois , d'autres en moins d' une semaine...

Autres remarques

- *Notion de « zone tendue » : souvent aux abords des grandes villes, littoraux ou*

autres zones touristiques :

- non satisfaction des besoins de logement de base
- hausse des prix significative des logements, et/ou en comparaison aux moyennes.

- **Questions sur la fiscalité qui s'applique :**

→ si pas de constructions déclarées dans le Cerfa, que déclare-t-on ?

A ce jour :

- « *Taxe foncière avec bâti à usage d'habitation* », entre 50 et 70 euros/ an
- « *Taxe d'aménagement* » : ne s'appliquerait que sur constructions officielles... mais application très différente selon les départements.

Taxes a priori liées à l'accès aux réseaux, le contrôle Spanc (l'assainissement), la prévention archéologique .

Mais si rien de tout ça et que c'est déclaré en résidence démontable (comme le cas de Maxime, pas de taxes à payer priori , à part la taxe sur les ordures ménagères

- **Question sur la domiciliation : cf fiche technique Relier Halem n°2**

- déclaration à faire
 - payer une assurance habitation
- => Argument de bonne foi de se déclarer, pour permettre inscription et prise en compte des besoins.

Juliette Tilliard Blondel - écologue, en poste à la DDT 48

Autres cadres législatifs et instances ;

- « *Loi Montagne* » (s'applique sur une grande partie du Massif central)

Philosophie générale : les constructions doivent être resserrées, principe d'éviter les discontinuités, en dehors des zones d'estive, alpages

Exemple de Chastel cité en Haute-Loire (lien avec Atelier du dôme)

Eventuelles exceptions accordées après passage en Communication départementale de la nature, des de paysage et des sites (CDNPS) : recommandations et avis pour préservation

- **CDPENAF** : commission de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers - représentation majoritaire des lobbies agricoles, minoritaire des ONVAR et organismes environnementaux. Donne un avis consultatif sauf sur terrain classé ; 2 types d'avis :

- avis conforme
- avis simple (DDT - c'est souvent le préfet qui valide.)

Exemple : Décret de fin 2023 sur l'agrivoltaïsme.

Les terrains familiaux (TF)

Origine : répondre aux besoins d'ancrage pour population des « gens du voyage »

Démarche initiée en 2003, modifiée en 2017.

Initiative d'un ancien membre de la DGALN (direction générale de l'aménagement, du

logement et de la nature) « Circulaire cadre pour terrains familiaux locatifs ».

Cadre pour les collectivités : destiné à de l'habitat mobile ou démontable.

- financement de 10000 euros par place : terrain + petit bâtiment 20m2 - local de convivialité, cuisine et sanitaires.

- autorise jusqu'à 6 places par terrain - *mais plusieurs terrains familiaux peuvent être côte-à-côte.*

- nombre de places décomptées dans l'offre d'habitat social de la commune.

Plutôt ciblé pour caravanes, mais différent de « l'habitat adapté » pour les gens du voyage (GDV), où les aides au logement s'appliquent.

> *Condition d'accès* : être éligible au logement social (et avoir la nationalité française ou un droit au séjour) soit en tant que propriétaire de leur habitat, soit en location avec mise à disposition par un bailleur.

Les TF sont parfois inscrits dans le « schéma d'accueil des gens du voyage »...

Mais il n'y a plus d'identification de GDV / voyageur itinérant aujourd'hui. Tout le monde pourrait se déclarer voyageur itinérant ?

Le hic : il n'y a pas assez de terrains familiaux locatifs.

Normalement c'est aux collectivités de créer les terrains familiaux. Elle doivent se mettre en lien avec la CAF et des bailleurs sociaux. Dans les faits, ces TF sont souvent issus de la régulation de quartiers informels.

Exemple : la commune de Grandchamp (44, Loire-Atlantique) avec terrain et tiny house pour jeunes et travailleurs.

> *Procédure pour demande individuelle* : depuis la loi ALUR, la demande de logement social est uniformisée, nationalisée.

- demande logement social (à renouveler tous les ans)

- si situation critique : demande DALO, remontée à la commune.

Le modèle des OFS : offices de foncier solidaire

Principe : maîtrise du terrain par les collectivités. Bail emphytéotique longue durée confié par la collectivité à un bailleur pour rénovation ou aménagement, puis BRS (bail réel solidaire) ; rétrocession ensuite à bas coût à la collectivité.

NB 1 : c'est un dispositif conséquent

NB2 : peut être fléchi vers l'habitat réversible (c'est le modèle que Hameaux légers investigate).

=> arguments : enjeu de la préservation des sols / éviter de bétonner, limiter le coût d'aménagement et construction pour collectivités, satisfaction des besoins et quotas de logement.

Dans le cas d'une collectivité volontariste > piste intéressante pour développer de l'habitat social en milieu rural : possible création d'une plateforme, avec associations ou

bailleurs, voire SCIC -> ouvre une dynamique participative avec les habitants.

Autre exemples :

- association à Séné, Morbihan : embauche de SDF en parcours d'accompagnement
- association Libre-toits, Loire-Atlantique (cité par Ian d'Halem), projet de logement social en habitat léger.



Photo de l'atelier à Vaour (L'humus) - 28 janvier 2025.

Présentation de la Fédération de l'habitat réversible (FHR) - par Guillaume de Salvart

À l'initiative de plusieurs structures nationales pour faire bouger les représentations, s'entraider, partager des ressources... Rassemble des associations, usagers et constructeurs.

1ère rencontre fondatrice à Erquy, Hameaux légers, à l'été 2020.

5 axes :

Légitimer

Sensibiliser

Accompagner

Partager les informations

Relier les acteurs

> Légitimer/ légaliser => proposer des évolutions réglementaire et du juridique.

=> ex campagne de lobbying en cours auprès des députés (assemblée nationale) pour pousser un amendement dans la LOA (loi d'orientation agricole) autorisant l'habitat réversible en zone agricole pour le logement des paysans : *cf pétition en ligne sur le site.*

> Partager les informations : 2 outils mail (frama-listes) :

- interne pour les gens impliqués

- publique plus large pour information et sensibilisation.
 - + Projet d'« Université populaire de l'habitat libre » :
 - partager les recherches et expérimentations
 - collecte de ressources techniques et argumentaires
- Argument : l'habitat léger propose des modèles économiques, écologiques, sociaux qui fonctionnent , à défendre, documents et exemples à l'appui.

> Sensibiliser :

+ organisation de visites et rencontres : journées nationales de l'habitat léger fin septembre, 3ème édition. Vise à dédramatiser... travailler sur le domaine de l'opinion.
On peut aussi s'inscrire sur une journée du patrimoine, de l'habitat participatif, des tiers-lieux.

+ Projet « Habitons les jardins », cf page sur le site - approche BIMBY « Build in my back yard » = installer des HLR autour du bâti déjà existant, sensibiliser les propriétaires...

--> créer et fournir des modèles de chartes ou baux d'installation sur terrains privés.

Idées : multiplier l'offre de terrains ; faire évoluer rapport à la propriété ; aspect social / désir de collectif ; enjeu d'éviter l'achat de foncier / faciliter l'accès à un foncier constructible et éviter la répression.

+ Lancer une dynamique de concours ; appel à vidéos Instagram : « présentez-nous votre art de vivre » avec quelques moyens et une bonne communication.

+ Opération conjointe avec Désobéissance fertile : fabrication de 10 yourtes pour visibiliser les habitats et financer nos associations.

> Relier : faire du réseau // travail d'animation, entre acteurs bien occupés avec des cultures parfois différentes : associations, les fabricants...

→ Réunions de la FHR en visio chaque dernier mercredi du mois à 10h.

=> *Contacts et détails sur le site Internet : <https://f-hr.org>*

Présentation du projet de Billom Co - Diaporama en annexe

par Agathe Paoli (PMU) et Sophie Constant (Rural Combo) avec l'appui de Loïc Jacob (élu à Fayet le Chateau)

Contexte et acteurs :

Projet avec la Fabrique des transitions

Etude préalable avec Hameaux légers, relais demandé...

Dimension expérimentation.

Conditions posée aux candidats : partage de leurs savoirs-faire, échanges au fil du projet entre les porteurs de projets et avec les collectivités.

Moyens :

- Fonds « Habiles », abondé par le département Puy-de-Dôme : environ 10 000 euros par emplacement pour appui à la réalisation, mais pas mobilisé sur des projets en habitat léger à ce jour car manque d'accompagnement au dépôt des dossiers ;

- problème du lien administratif entre porteurs de projets et foncier – la majorité ne sont

pas propriétaires des terrains, c'est surtout un parcellaire communal.

- AAP envisagé pour accompagnement de 12 projets... mais 2 ou 3 sont communes vraiment engagées : Pérignat et Fayet le château.

Méthode proposée par PMU et Rural Combo

- Speed dating : présentation des parcelles par les communes aux porteurs de projet (PP) intéressés.

NB : Réunion publique : 80 personnes en novembre 2024, majorité enthousiaste, dimension intergénérationnelle... Opposants à la démarche ne se sont pas exprimés publiquement.

- QCM pour repérer les envies et attentes des PP => cf chiffres du diapo.

Remarques / évolution du projet :

- public initial visé à caractère social, voir avec besoin d'hébergement d'urgence ; or cela a un peu évolué ; lié à la réalité des PP qui se sont manifestés ?

- changement de majorité politique en cours de route, avec une vision un peu différente des publics et des objectifs => inertie, voire réduction de l'enveloppe.

- calendrier contraint, initialement prévu jusqu'à fin 2024, mais intenable le temps de l'appropriation de la démarche, de constituer les dossiers, de permettre l'instruction et les choix...

→ finalement le projet doit « s'achever » fin 2025.

> Parenthèse sur le site « Ecopole du Val d'Allier » aux abords de Clermont Ferrand :

Site avec enjeux forts, cohabitation entre différents usages : écologie, récréatif, rencontre...

Stade actuel du projet

+ choix n°1 de parcelles par PP souvent pas retenu (pourquoi ?) → choix n°2 ou 3 en majorité, mais PP ont accepté...

+ accord sur terrain et projets récents

+ viabilisation des terrains courant 2025

+ début de construction des habitats fin 2025 début 2026 (ou adaptation habitat existant)

+ Reste à chiffrer plus précisément le coût de fabrication des habitations.

Bilan et questions

Peu de réalisations à ce jour mais le projet sème des graines ; validation en conseil communautaire des principes et 1eres réalisations...

Les représentations évoluent : meilleure compréhension des enjeux de territoires et des attentes de la société. A fait remonter d'autres possibles sur terrains privés, avec STECAL : pas éligibles sur cet AAP projet mais ouvre l'oreille des élus. Des communes et élus hésitants, circonspects, ont vu que ça pouvait fonctionner ; ils iront peut être une prochaine fois ; besoin de pédagogie, creuser le sillon...

NB : On peut déjà faire des choses dans le cadre normatif actuel // mais enjeu à faire évoluer le cadre => Intérêt de l'« expérimentation »

Question sur la dimension sociale du projet de Billom Communauté :

→ souhait développer l'aspect logement social du projet sur d'autres vagues / sur un calendrier plus long.

Note sur le « Droit à l'expérimentation » :

Projet d'expérimentation adressé au préfet par les communes et collectivités.
permet de déroger au PLU – sur une période de 5 ans avec un comité de pilotage.

Témoignages sur Vaour par les élu-es habitants présents

Contexte et acteurs :

« Petit bastion sur le causse » : 4 listes citoyennes et participatives à Vaour et alentours.

Organisation d'assemblée citoyennes préalables à la dernière élection.

Liste participative élue en 2020 à Vaour ; nombreuses installations à la suite sur le territoire. Secteur sous carte communale à leur arrivée à la mairie, définition d'un nouveau PLU en cours. 10 ans de diagnostic du SCOT de 2010-2020 sur surfaces consommées => projection de 2020-2030 : objectif de construire moitié moins sur décennie suivante... mais le contexte a évolué ; projection pas fiable par rapport aux arrivées. Selon leurs chiffres : 3 ha de parcelles constructibles ; or, l'ensemble des permis accordés depuis 2020 ont déjà quasi consommé cette surface au bout de 3 ans... d'où l'intérêt pour l'habitat léger !

En résumé : HLR est une solution à Vaour car beaucoup de gens arrivent et on ne peut pas compter sur l'enveloppe de terrains constructibles allouée à la commune qui est déjà épuisée. Grosse demande d'installations dans une campagne très attractive.

Climat tendu avec autres administrations publiques et des clivages aussi entre les habitants de la commune. La mairie ne fédère pas l'ensemble du village.

La liste entière a été élue lors de la 2e élection (1ere élection a été annulée car la liste adverse avait déposé un recours pour vice de forme)

L'habitat léger est un point de crispation :

« On a été accusé de laxisme, de copinage... Il y a eu des dénonciations, des visites de la police, de la DDT, des lettres anonymes... On a essayé d'accompagner les gens dans des processus de régularisation ».

L'opposition n'est pas forcément à cheval sur la loi ; c'est plutôt de la stigmatisation vis à vis des nouvelles populations qui arrivent sur le territoire.

Depuis les élections de 2020, le climat s'est apaisé.

Les méthodes de démocratie participative infusent petit à petit et des opposants ont compris que la nouvelle équipe les écoutait aussi sur de nombreux points (notamment lors de la construction du PLUI).

PLUI en cours de constitution (encore un an), l'enquête publique est terminée.

Les projets et besoins en habitat léger mobile sont inscrits dans ce PLUI

=> Pistes :

- créer un PRL (parc résidentiel de loisirs) pour accueil de nouveaux habitants
- développer des « permis d'aménager »

Enjeu : on ne sait pas quelle équipe reprendra le flambeau aux prochaines municipales ; besoin de poser des bases pour pérenniser les projets et installations.

NB : il y a des différences de visions/ cultures, qui jouent davantage que le respect ou non du cadre légal ; l'habitat est la partie visible des problèmes, une traduction des différences de culture... malgré des tentatives d'aller vers, créer des liens, rencontres avec discussions franches, invitation à venir discuter chez les gens

Question : à quelle échelle vaut-il mieux aborder, concevoir, évaluer les besoins et projets d'habitat ?

→ selon les périmètres politiques de compétences : commune, com-com, SCOT ?

→ ou autre logique de bassin de vie ??

Interlude mise en mouvement avec le jeu des chaises.

Bilan et suites : points d'intérêt exprimés / questions / ressources et pistes d'action

→ Répartition en 4 petits groupes puis partage au paperboard => **voir photo page suivante**

Sitographie / ressources documentaires

> RELIER a ouvert un site-portal : <https://habitat-installation-agricole.org> : liens vers fiches pratiques habitat léger mobile (RELIER/ HALEM/ Echelle inconue), autres acteurs et ressources...

> Fédération de l'habitat réversible : <https://f-hr.org>

> Halem : <https://www.halemfrance.org>

> PMU : <https://paridesmutationsurbaines.fr>

> dASA : <https://associationdasa.fr>

> Atelier du Dôme : <https://atelierdome.fr>

> L'humus : <http://www.lhumus.org>

> Commune de Vaour (Tarn) : <https://vaour.fr>

> Billom communauté (Puy-de-dôme) : <https://billomcommunaute.fr>

Et un article à paraître sur le sujet dans le prochain N° de la revue [Transrural initiatives](#)

BILAN ATELIER 28.01 : VAOUR

+ Points d'intérêt partagés +	Questions ?	Qui, comment ? + Ressources
• Développer habitat social sous forme logement d'habitat léger → piste du P.R.L. ? • Travailler sur dents creuses & bâtiments vides • Q / mise en place de terrains familiaux ? • Communiquer - dépasser les clichés, induire les $\neq$ acteurs, sur l'HL. passer par des personnes tierces • Repérer "les peurs" / là où ça a déjà bloqué • Travailler les bailleurs sociaux inciter en parlant des personnes vivant en H.L. (ou en projet). • Travailler sur l'image, les représentations. la manière de présenter / le vocab ▲ Débat ▲ • Défendre nos droits / "pas à quémander". "Combien d'étapes es-tu prêt à passer pour arriver à s'installer ds ton habitat ?" c'est difficile sans le logement / Q. propriété. • Δ Approche (discriminante fallacieuse de l'écologie. spéculation - EN // argumentaire sur dimension écologique • Enjeu de la méthode (+) & de la technique + Outils (pr) laisser de la place aux opposants, hésitants / sceptiques : expression $\neq$ besoins & appréhensions.		- Atelier du Dôme (Maxime) (pr) accompagner communes - Infos Paul^o (Halen) + fiche pratique rouge Relier / - expériences sur Uzor ? - USH (Union Sociale Habitat) les interpellier ? CF D.A.L. - Droit au logement. - Asso. Hameaux légers ? - CF Les Castors ⇒ autoconstruction - projet E coraire (Drôme) Dénédit. - Remette en question ! proposer 1 autre système - analyse dynamique avec Billou Co. + Rencontres avec BRUDED. "ANPU".